

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue Pierre Baratin, d'une parcelle de terrain d'environ 100 mètres carrés à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 1075 de la section G et appartenant à la copropriété Clairefontaine.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise à titre gracieux.

En outre, la Communauté urbaine prendrait en charge les travaux estimés à 150 000 F, à savoir l'enlèvement et la reconstruction de la clôture de la copropriété ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais notariés évalués à 4 400 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034 et compte 231 510 - fonction 822 - opération 0034 pour les travaux désignés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,